

CATALOGUE VENTILATION DÉCENTRALISÉE



QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR
RÉNOVATION RÉSIDENIELLE



VENTILATION DÉCENTRALISÉE INVENTER



- 1 Ventilateur en mode extraction
- 2 Ventilateur en mode insufflation
- 3 Ventilateurs en mode insufflation/extraction
- 4 Ventilateur en extraction seule

La ventilation est assurée grâce à des modules installés dans les murs extérieurs de chaque pièce que l'on souhaite ventiler (ventilation pièce par pièce) : l'iV14.

Ces modules sont constitués d'un accumulateur de chaleur en céramique et d'un ventilateur EC. Ils fonctionnent par paire (1/2), l'un en extraction, l'autre en insufflation avec une alternance toutes les 70s :

L'accumulateur de chaleur du module fonctionnant en mode extraction se charge des calories du logement. Après 70s, le cycle s'inverse, celui-ci passe en mode insufflation et son accumulateur de chaleur se décharge alors de ses calories, les restituant au logement.

Afin de ne pas générer de transfert d'odeurs des pièces de vie aux pièces de service, les modules iV14 ne sont installés que dans les pièces de vie.

Dans la cuisine ou le cellier, il est recommandé d'opter pour des modules de ventilation décentralisés doubles, iV-Twin (3), assurant à la fois l'insufflation et l'extraction de l'air tout en assurant tout de même la récupération de calories de l'air extrait (rendements jusqu'à 86%).

Dans les salles humides (salles de bain, WC, buanderie...), il est recommandé d'utiliser des extracteurs simples (4). Les extracteurs de notre gamme peuvent être pilotés soit sur le bouton d'éclairage, soit en fonction d'une tempo ou sur le taux d'hygrométrie de la pièce ou autre.



Ce type de ventilation est idéal pour les cas suivants :

- Rénovation de maisons ou d'appartements
- Espaces sans faux-plafond.

Avantages

- Filtration de l'air neuf (pollution/pollens...)
- Pas de conduits, gaines etc. pouvant s'encrasser !
- Simplicité d'installation
- Idéal pour les projets d'extension et les pièces d'accès difficiles pour les gaines aérauliques

IV14R ET IV14V P4
Modules de ventilation

IV14R ET IV14V P5
Accessoires

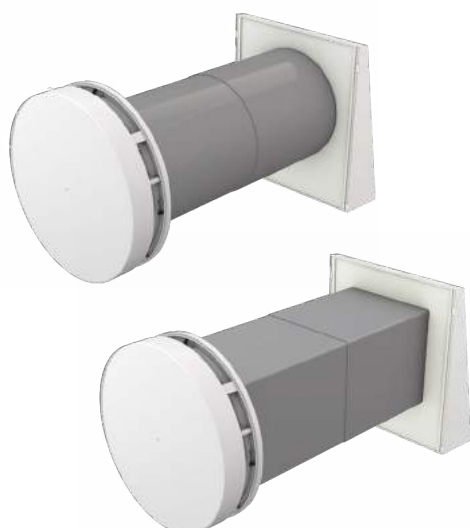
IV-TWIN P6
Module de ventilation

IV-TWIN P7
Options

SMOVE S4 ET S8 P8
Régulateur

DEMREA ECOWATT (S&P UNELVENT) P9
Extracteur

DEMREA ECOWATT (S&P UNELVENT) P10
Options



Caractéristiques techniques

	iv14R (rond)	iv14V (carré)
Perçage dans le mur / dimensions fourreaux	Ø230 Ø204	210x210 177x177
Epaisseur mini du mur	> 250 mm	
Longueur des fourreaux encastrables disponibles	450 mm ou 650 mm	
Rallonge possible (soudée sur le fourreau)*	200mm	
Débits de ventilation	24 à 55 m ³ /h	27 à 56 m ³ /h
Température d'utilisation	De -20 à +50°C	
Rendements thermiques**	89% de 24 à 40 m ³ /h 79% de 40 à 56 m ³ /h	
Consommations**	0,1W/(m ³ /h)	
Alimentation (via la commande à distance)	6 à 16VDC	
Poids	5,74kg	

* à commander en même temps que le module



** Certificat DIBt Z-51.3-156

Un module complet comprend en standard :

- Un accumulateur de chaleur en céramique avec ventilateur réversible intégré
- Un fourreau encastrable 450 ou 650mm selon le besoin
- Un déflecteur extérieur 279x313 peint blanc RAL9016
- Un cache intérieur blanc rond Ø290

Une commande (encastrée ou en saillie) est à prévoir en plus pour commander 4 à 8 iv14

Tarifs

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Module complet de ventilation iv14R, fourreau rond longueur 450mm, déflecteur extérieur blanc, cache intérieur rond blanc	iv14R-450	692,00 €
	Module complet de ventilation iv14R, fourreau rond longueur 650mm, déflecteur extérieur blanc, cache intérieur rond blanc	iv14R-650	803,00 €
	Module complet de ventilation iv14V, fourreau carre longueur 450mm, déflecteur extérieur blanc, cache intérieur rond blanc	iv14V-450	692,00 €
	Module complet de ventilation iv14V, fourreau carre longueur 650mm, déflecteur extérieur blanc, cache intérieur rond blanc	iv14V-650	803,00 €

- Module de ventilation décentralisé avec récupération de chaleur (rendement jusqu'à 89%*) par accumulateur de chaleur en céramique et ventilateur réversible
- Utilisation par paires pour une ventilation complète et permanente des pièces traitées
- Module iv14R (rond) idéal pour la rénovation
- Module iv14V (carré) idéal pour les installations neuves.
- Possibilité d'utilisation en extraction simple (sens unique de l'air) ou en récupération de chaleur (inversion des sens d'air par paire de ventilateurs toutes les 70s)
- Débits de ventilation variables de 24 à 55 m³/h
- Faibles consommations électriques
- Filtration hygiénique de l'air (poussières et pollens)
- Régulation de 4 à 8 iv14 par commande murale
- Certificat DIBt Z-51.3-156

Options (sans plus value)

- Déflecteur extérieur blanc / gris souris ou gris métallisé 279x313
- Cache intérieur rond D290 ou carré 284x284 blanc.

Accessoires et compléments

- Matelas acoustique
- Atténuateur acoustique
- Filtres à poussières / à pollen / fins pour cache intérieur rond Ø290 "Classic" ou carré 220x220 "Flair"
- Protection contre le vent
- Pare-tempête (à installer sur le capot extérieur) Mousse bi-composant de colmatage
- Extensions possibles pour murs très épais (sur demande)
















Compléments d'installation :

- Commande ZR8/ZR10D pour le pilotage de 2 à 4 iv14
- Module de ventilation iv-Twin pour le traitement séparé de l'air des cuisines
- Modules d'extraction pour le traitement séparé de l'air des salles de bain et WC (pilotage au choix sur l'éclairage/ interrupteur ou taux d'hygrométrie)






Accessoires et pièces détachées

Les produits suivis d'une * sont des options n'entraînant pas de plus-value en cas d'achat d'un module complet iV14R ou iV14V. Ils viennent dans ce cas en remplacement de l'élément standard prévu (déflecteur extérieur blanc ou cache intérieur rond).

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Accumulateur thermique céramique rond pour iV14R	1507-0001	414,00 €
	Accumulateur thermique céramique carré pour iV14R	1507-0002	414,00 €
	Fourreau rond Ø204 longueur 450mm pour iV14R	1506-0037	88,00 €
	Fourreau rond Ø204 longueur 650mm pour iV14R	1506-0038	111,00 €
	Fourreau carré 177x177 longueur 450mm pour iV14R	1506-0042	88,00 €
	Fourreau carré 177x177 longueur 650mm pour iV14R	1506-0041	111,00 €
	Rallonge ronde Ø204 longueur 200mm pour iV14R (montage en usine)	RAL200-IV14R	28,00 €
	Rallonge carrée 284x284 longueur 200mm pour iV14R (montage en usine)	RAL200-IV14V	37,00 €
	Fourreau coulissant rond Ø210 longueur 100mm (pour rénovation en ITE) pour iV14R	1506-0048	20,00 €
	Fourreau coulissant carré 186x186 longueur 100mm (pour rénovation en ITE) pour iV14R	1506-0049	20,00 €
	Déflecteur extérieur (09) 279x313 blanc RAL9016 pour iV14	1508-0012	110,00 €
	Déflecteur extérieur (09) 279x313 gris RAL9006 pour iV14	1508-0064	110,00 €
	Déflecteur extérieur (09) 279x313 gris métallisé RAL7011 pour iV14	1508-0027	110,00 €
	Cache intérieur rond "Classic" Ø290 blanc RAL9010 pour iV14	1505-0004	82,00 €
	Cache intérieur carré « Flair » 233x233 blanc RAL9010 pour iV14	1505-0036	82,00 €
	Cache intérieur carré « Quadra » 284x284 blanc RAL9010 pour iV14	1505-0008	82,00 €
	Matelas acoustique pour iV14R	1004-0057	15,00 €
	Protection acoustique SPR D200 pour iV14R	1004-0153	21,00 €
	Protection acoustique SPR 177x177 pour iV14V	1004-0155	21,00 €
	Protection contre le vent pour iV14R	1004-0149	34,00 €
	Protection contre le vent pour iV14V	1004-0150	34,00 €

La Régulation

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Commande murale tactile sMove S4 FLAT, transformateur 230-24V AC inclus	1003-0099	202,00 €
	Commande murale tactile sMove S4 STD, transformateur 230-24V AC inclus	1003-0098	202,00 €
	Commande murale tactile sMove S8 FLAT, transformateur 230-24V AC inclus	1003-0103	256,00 €
	Commande murale tactile sMove S8 STD, transformateur 230-24V AC inclus	1003-0102	256,00 €
	Boîte pour montage encastré dans un mur plein 066x66mm	3002-0244	5,00 €
	Boîte pour montage encastré dans cloison sèche 068x61mm	1003-0084	6,00 €
	Câble rond LIYY 3x0,75 mm ² , 33ml	1004-0020	56,00 €



Caractéristiques techniques

	iV-Twin
Perçage dans le mur / dimensions fourreaux	150x270 / 128x256
Epaisseur mini du mur	> 300mm
Longueur des fourreaux encastrables disponibles	495mm ou 745mm
Rallonge possible (soudée sur le fourreau)*	200mm
Débits de ventilation	15 à 40m ³ /h
Température d'utilisation	De -20 à +50°C
Rendements thermiques	86% de 15 à 25 m ³ /h 78% de 25 à 40 m ³ /h
Consommations**	0,19W/(m ³ /h)
Alimentation (via la commande à distance)	6 à 16VDC
Poids	7,94kg

* à commander en même temps que le module


** Certificat DIBt Z-51.3-156

Un module complet comprend en standard :

- Deux accumulateurs de chaleur en céramique avec ventilateurs réversibles intégrés
- Un fourreau encastrable double 495 ou 745mm selon le besoin
- Un déflecteur extérieur 279x313 peint blanc RAL9016
- Un cache intérieur blanc rond Ø290

Une commande (encastrée ou en saillie) est à prévoir en plus pour commander 2 à 4 iV14

Tarifs

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Module complet de ventilation iV-Twin , fourreau longueur 495mm	iV-TWIN-495	1271,00 €
	Module complet de ventilation iV-Twin , fourreau longueur 745mm	iV-TWIN-745	1328,00 €

- Module de ventilation décentralisé avec récupération de chaleur (rendement jusqu'à 86%*) par accumulateurs de chaleur en céramique et ventilateurs réversibles
- Utilisation d'un module pour une ventilation complète et permanente de la pièce traitée
- Possibilité d'utilisation en extraction simple (sens unique de l'air) ou en récupération de chaleur (inversion des sens d'air de chaque ventilateur toutes les 70s)
- Débits de ventilation variables de 15 à 40 m³/h
- Faibles consommations électriques
- Filtration hygiénique de l'air (poussières et pollens)
- Régulation de 2 à 4 iV-Twin par commande murale

Options (sans plus value)

- Déflecteur extérieur blanc / gris souris ou gris métallisé 279x313
- Cache intérieur rond D290 ou carré 284x284 blanc

Accessoires et compléments

- Matelas acoustique
- Atténuateur acoustique
- Filtres à poussières / à pollen / fins pour cache intérieur rond Ø290 ou carré (284x284 ou 220x220)
- Protection contre le vent
- Pare-tempête (à installer sur le capot extérieur)
- Mousse bi-composant de colmatage

Compléments d'installation :

- Commande ZR8/ZR10D pour le pilotage de 2 à 4 iV14
- Module de ventilation iV-Twin pour le traitement séparé de l'air des cuisines
- Modules d'extraction pour le traitement séparé de l'air des salles de bain et WC (pilotage au choix sur l'éclairage/ interrupteur ou taux d'humidité)



Accessoires et pièces détachées IV-TWIN

Les produits suivis d'une * sont des options n'entraînant pas de plus-value en cas d'achat d'un module complet iV14R ou iV14V. Ils viennent dans ce cas en remplacement de l'élément standard prévu (déflecteur extérieur blanc ou cache intérieur rond).

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Accumulateur thermique céramique a 2 ventilateurs pour iV-Twin	1507-0007	565,00 €
	Fourreau 128x256 longueur 495mm pour iV-Twin	1506-0074	165,00 €
	Fourreau 128x256 longueur 745mm pour iV-Twin	1506-0075	207,00 €
	Rallonge 128x256 longueur 200mm pour iV-Twin (montage en usine)	RAL200-IV-TWIN	37,00 €
	Déflecteur extérieur (09) 279x313 blanc RAL9016 pour iV-Twin	1508-0014	125,00 €
	Déflecteur extérieur (09) 279x313 GRIS RAL9006 pour iV-Twin	1508-0026	125,00 €
	Déflecteur extérieur (09) 279x313 gris métallisé RAL7011 pour iV-Twin	1508-0028	125,00 €
	Cache intérieur rond "Classic" Ø290 blanc RAL9010 pour iV-Twin	1505-0006	91,00 €
	Cache intérieur carré "Quadra" 284x284 blanc RAL9010 pour iV-Twin	1505-0009	91,00 €
	Matelas acoustique pour iV-Twin (montage dans le fourreau)	1004-0073	15,00 €
	Protection acoustique SPR 122x122 pour iV-Twin (x2)	1004-0162	21,00 €
	Protection contre le vent pour iV-Twin (2 pcs)	1004-0152	34,00 €

Plus d'accessoires pour iV14 sont disponibles ci-dessous. Couleur spéciale pour déflecteur extérieur sur demande.

Accessoires et pièces détachées IV14R / IV14V / IV-TWIN

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Atténuateur acoustique pour cache intérieur rond "Classic" Ø290	1004-0028	60,00 €
	Filtres à poussières G3 pour cache intérieur rond "Classic" Ø290 (2 pcs)	1004-0033	21,00 €
	Filtres à poussières G3 pour cache intérieur carré "Classic" Ø290 (2 pcs)	1004-0062	21,00 €
	Filtres à pollen G2 pour cache intérieur rond "Classic" Ø290 (2 pcs)	1004-0090	34,00 €
	Filtres à pollen G2 pour cache intérieur carré "Classic" Ø290 (2 pcs)	1004-0091	34,00 €
	Filtres fins F5 pour cache intérieur rond "Classic" Ø290 (2 pcs)	1004-0065	21,00 €
	Filtres fins F5 pour cache intérieur carré "Classic" Ø290 (2 pcs)	1004-0063	34,00 €
	Pare-tempête - déflecteur extérieur (09) 279x313 mm	1004-0068	14,00 €
	Mousse bi-composants	1004-0068	23,00 €
	Extensions possibles pour murs très épais		Nous consulter

La régulation

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Commande murale tactile sMove S4 FLAT, transformateur 230-24V AC inculs	1003-0099	202,00 €
	Commande murale tactile sMove S4 STD, transformateur 230-24V AC inculs	1003-0098	202,00 €
	Commande murale tactile sMove S8 FLAT, transformateur 230-24V AC inculs	1003-0103	256,00 €
	Commande murale tactile sMove S8 STD, transformateur 230-24V AC inculs	1003-0102	256,00 €
	Boîte pour montage encastré dans un mur plein Ø66x66mm	3002-0244	5,00 €
	Boîte pour montage encastré dans cloison sèche Ø68x61mm	1003-0084	6,00 €
	Câble rond LIYY 3x0,75 mm ² , 33ml	1004-0020	56,00 €



Le régulateur des modules de ventilation décentralisés inVENTer permettent de contrôler les iV14 ou les iV-Twin seul :

- Le sMove s4 contrôle 4x iV14 ou 2x iV-Twin
- Le sMove s8 contrôle 8x iV14 ou 4x iV-Twin

Les deux régulateurs sont disponibles en 2 versions :

- avec possibilité d'arrêt de la ventilation (STD)
- sans possibilité d'arrêt de la ventilation (FLAT).

Avantages

- Un curseur tactile permet de faire évoluer linéairement la puissance de ventilation
- Possibilité d'ajout de contrôle par hygrostat, capteur de CO2
- Possibilité d'utilisation en modes ventilation seule (aucune récupération de chaleur)
- Visualisation du nombre d'heure de fonctionnement
- Possibilité d'installation murale ou dans une armoire électrique

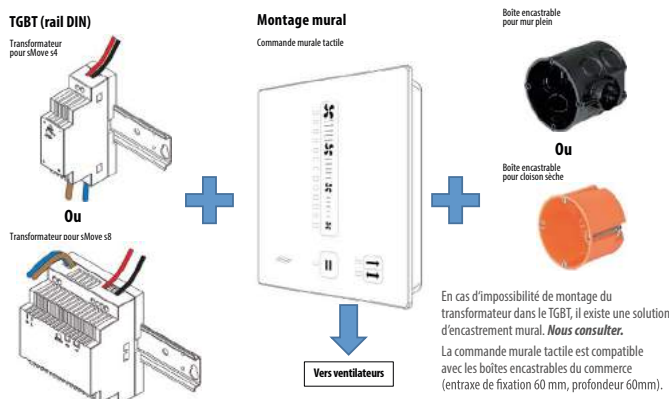
Caractéristiques techniques

	sMove s4	sMove s8
Contrôle	4x iV14 /2x iVTwin	8x iV14 / 4x iVTwin
Alimentation principale	230V, 50Hz	
Tension de fonctionnement	24V AC (transformateur intégré)	
Sortie contrôleur	6,7-15,3V DC	
Consommation maximale	11W / arrêt 0,5W	20W / arrêt 0,5W
Intensité max	1,2A	
Niveaux de puissance	Variation continue du niveau de puissance, curseur tactile (cf. ci-dessous)	
Dimensions (boîtier encastrable)	86x86 x profondeur 24mm Boîtier encastrable standard Ø	
Plage de température d'utilisation	5-50°C	
Protection	IP20	

Les régulateurs sMove s4 et s8 se présentent en 2 parties :

- Un transformateur d'alimentation 230-24 VAC monté dans le tableau général de la maison (TGET).
- La commande tactile de régulation alimentée depuis le tableau général et sur laquelle sont raccordés les modules de ventilation décentralisés (alimentation et régulation).

Niveau de puissance	sMoves4 et sMove s8 STD	sMoves4 et sMove s8 FLAT
	Arrêt complet possible	Pause possible 60 min
1		25%
2		35%
3		50%
4		100%
Max ⁽²⁾		115%



Tarifs

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Commande murale tactile sMove S4 FLAT, transformateur 230-24V AC inculs	1003-0099	202,00 €
	Commande murale tactile sMove S4 STD, transformateur 230-24V AC inculs	1003-0098	202,00 €
	Commande murale tactile sMove S8 FLAT, transformateur 230-24V AC inculs	1003-0103	256,00 €
	Commande murale tactile sMove S8 STD, transformateur 230-24V AC inculs	1003-0102	256,00 €
	Boîte pour montage encastré dans un mur plein 066x66mm	3002-0244	5,00 €
	Boîte pour montage encastré dans cloison sèche 068x61mm	1003-0084	6,00 €
	Câble rond LIYY 3x0,75 mm ² , 33ml	1004-0020	56,00 €

VMC double flux - Échangeur à contre-courant 250 à 400 m³/h



- Ventilateur centrifuge d'extraction conçu pour fonctionner en continu à petite vitesse et débit constant
- Possibilité de passer en grande vitesse par l'intermédiaire d'un interrupteur extérieur ou avec l'hygostat intégré à l'appareil.
- Moteur à courant continu haute performance, de très faible consommation électrique et monté avec plots antivibratiles. Corps et roue en polypropylène.
- Possibilité d'installation murale ou en plafond (attention : sortie vers l'extérieur murale).
- Connexion à l'extérieur (en option) : tube D100 (pour murs de 330-550mm) et rallonge D100 (pour murs de 531 à 1000mm) télescopiques avec déflecteur extérieur (au choix blanc, gris ou gris métallisé) de même forme et couleur que les modules de ventilation décentralisée InVENTer pour une meilleure cohérence esthétique des façades. Pour autres configurations, débit constant jusqu'à 10 m de conduits.
- Température maxi d'air ambiant 40°C et protection thermique à réarmement automatique.

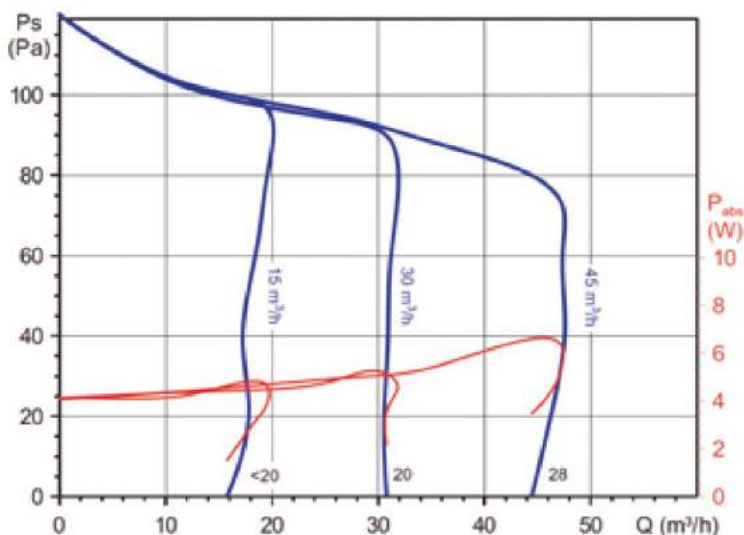
2 modèles disponibles :

- VEMREA TEMPO: débit réglable 15/30/45 m³/h, boost grand débit 65m³/h temporisé sur interrupteur extérieur
- VEMREA HYGRO : débit réglable 15/30/45m³/h, boost grand débit 65m³/h temporisé par détection d'humidité sur interrupteur extérieur

Caractéristiques techniques

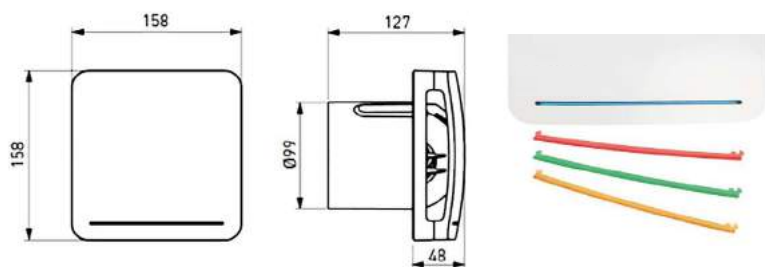
Extracteur

Courbes caractéristiques



	ECOAIR DESIGN ECOWATT
Technologie	Turbine centrifuge à action (fourniture d'un débit important) montée sur silent-blocs (absorbent les vibrations)
Fonctionnement	Ventilation permanente à débit constant réglable. Réglage de la tempo de 1 à 30min, de l'humidité relative de 60 à 90% et de la vitesse de boost.
Alimentation	230V AC 50Hz
Puissance maxi	VEMREA TEMPO 4,5W, HYGRO 5,1W.
Pression sonore mini/boost (dB(A))	VEMREA TEMPO 20/23, VEMREA HYGRO 20/28.
Montage	Mural ou en plafond

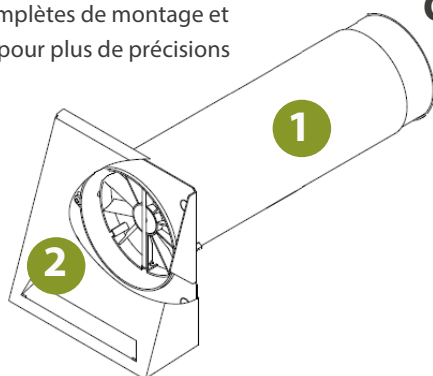
Options



Réglettes de façade interchangeable fournies avec l'aérateur

Grâce aux réglettes de façade interchangeables, votre client pourra choisir son décor.

Se reporter aux instructions complètes de montage et d'utilisation de S&P UNELVENT pour plus de précisions



Conduit d'extraction sur l'extracteur

- 1** Tube télescopique 300-550mm avec clapet anti-retour
- 2** Déflecteur extérieur

Rallonge pour mur de 531 à 1000 mm possible

Déflecteurs extérieurs de mêmes forme et couleur que les systèmes de ventilation décentralisée iV-14 et iV-Twin pour un meilleure harmonie esthétique de façade



Tarifs

Photo	Désignation	Référence	Prix HT
	Extracteur Ecoair design T ecowatt avec boost sur interrupteur extérieur et temporisation réglable 1 à 20 min, 17VAC+transfo	ECOAIR-ECOWATT-T	290,00 €
	Extracteur Ecoair design H ecowatt avec boost par détection d'humidité ou par un interrupteur extérieur, 17vac+transfo	ECOAIR-ECOWATT-H	290,00 €
	Conduit télescopique mural d103/107 pour mur 330-550 avec clapet anti-retour	1506-0079	33,00 €
	Rallonge télescopique d103/107 pour mur 530-1000mm	1002-0021	30,00 €
	Bande mousse étanchéité autocollante 50ml	1004-0051	13,00 €
	Déflecteur extérieur 154x157x46mm blanc ral9016	1508-0043	49,00 €
	Déflecteur extérieur 154x157x46mm gris ral9006	1508-0044	49,00 €
	Déflecteur extérieur 154x157x46mm gris métallisé ral7011	1508-0066	49,00 €

Couleurs spéciales de déflecteurs extérieurs sur demande.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICE

TECCONTROL

SIRET n° 532 178 019 00024

Adresse de facturation 19 boulevard Nominéo- 35740 PACE

DEFINITIONS

Dans les présentes conditions générales de vente et de services (ci-après « CGVS ») sont entendus par :

« VENDEUR » : TECCONTROL, SAS au capital de 319550 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro RCS 532 178 019, dont le siège social est situé 13 chemin de Mondonin, 35740 PACE.

« CLIENT » : toute personne physique ou morale de droit public ou privé avec laquelle le VENDEUR conduit un contrat de vente ou de service.

« Commande » : le contrat liant le CLIENT au VENDEUR pour toute vente de matériels et/ou services commercialisés.

1 - GENERALITES

Les présentes CGVS annulent et remplacent celles diffusées antérieurement par le VENDEUR ou par toute autre entité juridique à laquelle le VENDEUR a succédé par voie de fusion, de transmission universelle de patrimoine ou autrement, ainsi que tout autre document faisant état de garantie contractuelle. Elles sont applicables aux Commandes enregistrées à compter du 1er Octobre 2015.

Le fait de passer Commande implique l'acceptation expresse et sans réserve par le CLIENT de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes CGVS. Le CLIENT renonce par la même à l'application de tout ou partie de ses conditions générales d'achat. Par conséquent, en cas de contradiction avec les conditions générales d'achat du CLIENT, les dispositions des présentes CGVS prévaudront.

Le VENDEUR se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les présentes CGVS et, en tel cas, de les appliquer à toutes les Commandes passées après la date de modification.

Le fait que le VENDEUR ne se prévale pas pendant une période donnée de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite condition ou plus généralement des autres conditions.

2 - DEVIS, COMMANDES DE MATERIELS ET / OU DE PRESTATIONS DE SERVICES

2.1 Les Commandes peuvent donner lieu à l'établissement préalable par le VENDEUR, à la demande du CLIENT, d'un devis ou d'une offre. Sauf convention contraire, la validité des offres et devis est limitée à deux (2) mois.

Les études, plans, dessins, documents, catalogues, notes techniques, schémas et autres remis au CLIENT demeurent la propriété exclusive du VENDEUR et doivent lui être rendus à sa demande. Le CLIENT s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de nuire au VENDEUR ou de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du VENDEUR, et s'interdit toute divulgation à des tiers.

2.2 Toute Commande doit faire l'objet d'un ordre écrit et signé par le CLIENT, rappelant le cas échéant, la référence du devis ou de l'offre. Les Commandes transmises au VENDEUR sont irrévocables. Il appartient au CLIENT de s'assurer par lui-même ou avec le concours d'un conseil de son choix, dont il assumera la rémunération, que les caractéristiques du matériel commandé correspondent bien à ses besoins. Le CLIENT reste seul responsable de la conception, la réalisation de l'installation, l'utilisation et de l'exploitation du matériel proposé ou fourni, même si des informations, conseils ou schémas lui ont été communiqués par le VENDEUR à son sujet.

La Commande n'est conclue que sous réserve de son acceptation expresse par le VENDEUR, formalisée par l'émission d'un accusé de réception de la Commande et, le cas échéant, du versement de l'acompte demandé par le VENDEUR. L'accusé de réception est adressé au CLIENT.

L'accusé de réception qui comprendra les spécifications du matériel ou de la prestation de services, les conditions de paiement, le prix, les délais et lieu de livraison et le mode de transport est déterminant pour les conditions d'exécution de la Commande.

Le CLIENT est tenu de signaler toute erreur ou omission éventuelle figurant dans l'accusé de réception dans les quarante-huit (48) heures de sa réception. Passé ce délai, aucune contestation ne pouvant être acceptée et la Commande sera considérée comme définitive.

Toute Commande est personnelle et ne peut pas être transmise à un tiers sans l'accord préalable et écrit du VENDEUR.

Les formalités d'obtention d'autorisations officielles incombent au CLIENT.

2.3 La rapidité des mutations technologiques, l'évolution des normes, les améliorations susceptibles d'être apportées, notamment pour raisons de sécurité, et plus généralement d'autres considérations peuvent motiver des modifications que le VENDEUR se réserve toujours la faculté d'apporter aux matériels et services objet de la Commande, et notamment en ce qui concerne les dispositions, les performances, les formes, les couleurs, les dimensions, les poids, les matières, et cela sans pour autant créer d'obligation à la charge du VENDEUR de les appliquer aux matériels déjà livrés, ni aux commandes en cours d'exécution.

2.4 Une Commande acceptée par le VENDEUR pourra toujours être annulée par le VENDEUR dans les cas suivants et ce sans aucune indemnité d'aucune sorte : cas de force majeure (tel que défini à l'article 11-4), arrêt de fabrication par le constructeur ou le sous-traitant, modification de la réglementation concernant les importations et ou exportations et, le cas échéant, de toute modification de la situation financière (notamment détérioration du crédit, diminution de la cotation effectuée par le service de renseignement du VENDEUR, refus de l'assurance-crédit de couvrir le montant de la vente, inscriptions ou privilèges sur le fonds du Client) ou juridique du CLIENT. Dans ces cas, les versements éventuellement effectués à la date de l'annulation seront remboursés.

2.5 Les parties déclarent que les informations issues des systèmes informatiques du VENDEUR font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié, venant remettre en cause ces informations informatisées, n'est produit, et ce nonobstant toute réglementation contraire. En cas de transmission à distance de données, les éléments tels que les coordonnées de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant dans les systèmes du VENDEUR, ou telles qu'authentifiées dans ses systèmes, par une signature électronique ou, à défaut, par les procédures informatisées du VENDEUR.

3 - DELAIS DE LIVRAISON DES MATERIELS OU D'EXECUTION DES PRESTATIONS DE SERVICES

3.1 Les délais de livraison des matériels ou d'exécution des prestations de services commencent à courir à compter de la dernière des deux dates suivantes, à savoir la date d'émission de l'accusé de réception de la Commande et celle du versement de l'acompte lorsqu'un tel acompte a été convenu.

Les délais de livraison et/ou d'exécution de la prestation de services indiqués dans l'accusé de réception de la Commande ainsi que, le cas échéant, dans le devis ou l'offre, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le CLIENT sera informé dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible de tout retard qui viendrait à se produire.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité d'aucune sorte, ni motiver l'annulation de la Commande par le CLIENT, quel qu'en soit le motif.

3.2 Le VENDEUR se réserve la possibilité de procéder à des livraisons partielles et de les facturer séparément.

3.3 Les prestations de services du VENDEUR constituent des actes professionnels réalisés à la demande d'entreprises soit sur le site du CLIENT, soit dans les locaux du VENDEUR. Dans tous les cas, le VENDEUR agira en toute indépendance, par les moyens en personnel et matériel, y compris logiciels s'il y a lieu, de son choix. Le VENDEUR pourra faire appel à la sous-traitance à sa totale discrétion.

En cas d'interruption des prestations de services du fait du CLIENT et selon sa durée, le VENDEUR sera autorisé à facturer les frais supplémentaires occasionnés, notamment de séjour et/ou de déplacement de son personnel, et pourra réclamer toute indemnité compensatrice du fait de la désorganisation du travail et plus généralement de tout préjudice subi.

4 - PRIX

4.1 Sauf accord particulier écrit, les prix s'entendent départ usine ou entrepôt du VENDEUR, matériel sous emballage standard.

Les prix et tarifs sont indiqués hors taxes. Ils se fondent sur les barèmes de prix en vigueur à la date de la Commande.

4.2 Le VENDEUR se réserve le droit de modifier les prix en cours d'année, après information préalable des clients. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée par le VENDEUR sauf s'agissant des commandes en cours à la date de la modification sous réserve de ce qui est dit ci-dessous.

Les prix mentionnés dans l'accusé de réception de la Commande peuvent être modifiés, jusqu'à quinze (15) jours avant la livraison, en fonction de l'augmentation de l'indice du coût de la main-d'œuvre de l'industrie mécanique et électrique ou des prix d'achat des matériaux ou toutes variations du cours des monnaies pour des matériels d'importation ainsi que, le cas échéant, des frais de douane ou de transit. Le CLIENT aura alors la faculté de dénoncer sa Commande par notification écrite, dans un délai de dix (10) jours suivant l'avis de modification de prix, sans toutefois prétendre à d'autres réclamations.

4.3 Participation aux frais administratifs (PFA) de 9,25 Euros sur chaque facture.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 La facturation est effectuée au moment de la livraison du matériel ou de la réalisation de la prestation de service, en tenant compte, le cas échéant, des modifications intervenues. Toute livraison, même partielle, donne lieu à facturation.

5.2 Sauf convention expresse entre les parties, les modalités de règlement sont les suivantes :

- France (y compris DOM TOM) : 100 % à la commande sans escompte,

- hors France : 100% par crédit documentaire irrévocable et confirmé par une banque Française émis lors de la passation de Commande sans escompte.

Si des modalités de règlement dérogatoires ont été négociées et prévoient un règlement par effets de commerce, ceux-ci devront être acceptés et retournés au VENDEUR par le CLIENT dans le délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de livraison du matériel.

5.3 Dans l'hypothèse où le VENDEUR aurait accordé des conditions dérogatoires de paiement, le VENDEUR se réserve le droit de revenir, à sa discrétion, aux conditions de paiement susmentionnées en cas d'incident de paiement ou d'indices graves et concordants mettant en cause la crédibilité financière du CLIENT. En cas de refus par le CLIENT, le VENDEUR pourra refuser d'honorer la (les) Commande(s) passée(s) et de livrer les matériels ou réaliser la prestation concernée, sans que le CLIENT puisse prétendre à une quelconque indemnité.

5.4 La date limite de paiement est indiquée dans le devis ou l'offre, ainsi que dans l'accusé de réception de la Commande. Toute demande de prorogation d'échéance sera soumise à l'agrément du VENDEUR par courrier recommandé au moins trente (30) jours avant la date d'échéance. En cas d'acceptation par le VENDEUR, la prorogation donnera lieu à l'établissement d'une facture d'intérêts.

6 - RETARD DE PAIEMENT / DEFAUT DE PAIEMENT

6.1 Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à une échéance rend immédiatement exigibles toutes les créances même non encore échues envers le CLIENT. Dès la date d'échéance, des pénalités de retard, dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement de la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, seront appliquées de plein droit, sans aucune mise en demeure, et ce, jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

6.2 Le VENDEUR se réserve le droit, en cas de retard de paiement d'une seule fraction d'une vente ou d'une prestation de service avec paiement échelonné, de suspendre toutes les livraisons ou prestations en cours jusqu'au complet paiement. En outre, le VENDEUR se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

6.3 En cas de défaut de paiement total ou partiel quarante-huit heures après mise en demeure restée infructueuse la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au VENDEUR, qui pourra demander en référé la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

6.4 Le CLIENT devra rembourser tous les frais occasionnés par le défaut de paiement (y compris les frais de retour sur impayés) et le recouvrement des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et/ou de sociétés de recouvrement.

6.5 En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du VENDEUR.

7 - TRANSPORT

7.1 Comme indiqué à l'article 4.1, sauf accord particulier écrit, les prix s'entendent départ usine ou entrepôt du VENDEUR, matériel sous emballage

standard. En cas d'accord exceptionnel pour une autre forme de livraison (comme par exemple franco, CPT ...), le VENDEUR a le libre choix du mode de transport.

7.2 Le matériel voyage aux risques et périls du CLIENT.

7.3 Le CLIENT ou tout intermédiaire ou transporteur de son choix doit s'assurer de l'état des colis qui lui sont présentés avant d'en prendre livraison et d'en donner décharge. Il devra émettre des réserves au moment de la livraison à l'encontre du VENDEUR ou de tout intervenant, en cas de manquants ou d'avaries, et les confirmer si nécessaire selon la législation applicable, et plus généralement faire le nécessaire à la bonne résolution du litige.

7.4 En cas de commande émanant d'un CLIENT situé dans un Etat autre que la France, le CLIENT est considéré comme l'importateur des produits en vertu de la législation applicable. Tous droits de douane ou autres taxes sont à la charge de l'importateur qui supportera seul les conséquences de toute responsabilité à cet égard, notamment en termes de déclaration et de paiement aux autorités compétentes de l'Etat concerné.

Article	Minimum net H.T pour franco par livraison	Coût H.T par livraison inférieur au franco
Produits finis	4 000,00 € *	3% du montant net avec un minimum de 25 €
Pièces détachées	1 000,00 € *	25,00 €
Supplément hayon	50,00 €	50,00 €
Livraison sur chantier	50,00 €	50,00 €

*sauf accord particulier.

8 - RETOUR – REPRISE – ANNULLATION

8.1 Les produits fabriqués à la demande et/ou sur-mesure ne sont ni repris ni échangés.

8.2 Les produits présents au catalogue ne sont repris qu'exceptionnellement dans 1 délai de 30 jours maximum après accord écrit de la société TECCONTROL, et dans leur état initial et emballage d'origine.

Au-delà de ce délai, la facture reste due.

L'avoir de retour est établi après expertise des pièces défectueuses. Hors dépréciation liée à l'expertise, cet avoir intégrera une décote minimale de 30% du montant HT facture.

Les mandes de produits hors catalogue ou réalisés spécifiquement à la demande ou sur-mesure font l'objet d'un acompte simultané de 25% du montant net HT global de la commande. Ce montant enclenche le processus de fabrication.

8.3 En cas d'annulation de la commande, ce montant sera acquis par la société TECCONTROL. Il aura une valeur minimale de 25% du montant net HT de la facture d'origine.

9 - TRANSFERT DES RISQUES

Les risques de vol, perte ou de détérioration du matériel ainsi que tous risques liés à son existence ou son utilisation, sont transférés au CLIENT au moment de la livraison qui est réputée réalisée dans les usines ou entrepôts du VENDEUR. Le CLIENT devra souscrire les polices d'assurances garantissant les risques encourus à compter de la livraison du matériel.

10 - RESERVE DE PROPRIETE

Le CLIENT est vendu avec une clause subordonnant expressément le transfert de propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la créance originaire du VENDEUR sur le CLIENT subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait effectivement payé.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des matériels au transfert au CLIENT des risques de perte ou de détérioration des matériels soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner dans les conditions prévues aux articles 7 et 8 ci-dessus.

En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur le matériel ou en cas de redressement judiciaire ou de toute autre procédure d'insolvabilité équivalente, le CLIENT devra impérativement en informer le VENDEUR sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

Le CLIENT s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété du matériel.

L'exécution de la réserve de propriété ne vaut pas retrait de la Commande, et n'est pas exclusive d'autres revendications du VENDEUR à l'encontre du CLIENT.

11 - RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE

11.1 Le CLIENT, en tant que professionnel averti, éventuellement assisté à ses frais par tout conseil de son choix, déclare avoir procédé ou fait procéder, préalablement à la passation de la Commande, à l'étude des caractéristiques et performances du matériel et qu'il le juge adapté à ses besoins et qu'en conséquence, il renonce à toute contestation sur ce point.

Avant d'utiliser les matériels vendus, il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires et de procéder à des essais, tests et autres mesures qu'il jugea utiles et adaptées aux circonstances. Il lui appartient de se renseigner, documenter, informer sur les conséquences éventuelles de l'utilisation des matériels, sur la compatibilité avec d'autres composants et sur tout mode opératoire.

11.2 Les réclamations portant sur des vices apparents ou sur la non-conformité du matériel livré à la Commande doivent être formulées au plus tard dans un délai de huit (8) jours à compter de la livraison du matériel, faute de quoi le produit livré sera considéré comme conforme et la livraison comme définitive.

11.3 Les matériels neufs vendus par le VENDEUR et les prestations de services réalisées par le VENDEUR incluant les pièces détachées sont garantis, exclusivement, dans les conditions ci-dessous, contre les défauts de matières premières, les vices de construction ou de fonctionnement nonapparents pendant une durée de 2 ans à compter de la livraison ou de la date d'achèvement de la prestation de service. Le CLIENT doit impérativement, pour bénéficier de la présente garantie, signaler par écrit au VENDEUR tout défaut ou vice constaté dans les dix (10) jours calendaires qui suivent sa constatation en joignant la facture d'achat.

La présente garantie contractuelle est limitée à l'échange des pièces détachées reconnues défectueuses et à la mise à disposition de nouvelles pièces détachées, gratuitement, pendant la période susmentionnée, à l'exclusion toute autre garantie contractuelle ou légale.

Par conséquent, les dispositions du présent article expriment les seules obligations du VENDEUR au titre de la garantie des matériels et pièces détachées ou des prestations de services et constituent le seul recours du CLIENT à cet égard.

11.4 L'envoi de matériel ou de pièces détachées au titre de la garantie est effectué par un transport non express et au tarif normal, à la discrétion du VENDEUR.

11.5 Il est expressément stipulé que la garantie du VENDEUR n'est applicable que pour les matériels et pièces détachées neufs vendus par le VENDEUR au premier acquéreur sur toute l'étendue du territoire métropolitain français. Elle ne s'applique ni pour les ventes à l'étranger, ni pour les départements et territoire d'Outre-mer ni pour le matériel d'occasion.

11.6 La preuve de la date du défaut visé à l'article 10.3 incombe toujours au CLIENT.

11.7 En vue de satisfaire aux obligations découlant de cette garantie, le VENDEUR se réserve le droit de mettre à disposition du CLIENT des pièces détachées dont les fonctionnalités sont similaires.

11.8 Les pièces remplacées au titre de la garantie contractuelle reviendront au VENDEUR en propriété.

11.9 Les échanges de pièces faits au titre de la garantie contractuelle ne sauraient avoir pour effet de prolonger celle-ci.

11.10 Cette garantie contractuelle ne saurait en aucun cas s'étendre, au seul jugement du VENDEUR, notamment :

- aux détériorations et avaries résultant d'une insuffisance d'entretien, d'installation non conforme aux recommandations du VENDEUR et/ou aux règles de l'art, d'observation des consignes remises avec chaque appareil, d'accident, d'usage anormal ou abusif ou d'usure normale du matériel, de stockage du matériel par le CLIENT ou un tiers dans de mauvaises conditions,

- aux pièces d'usure courante, et aux fluides (tels que gaz réfrigérants, huile, déshydrateur, filtres, lampes de signalisation, courroies etc...) incorporés d'origine dans le matériel, aux détériorations dues à un sinistre ou à un usage anormal du matériel, aux détériorations causés par un matériel ou des pièces non fournis par le VENDEUR, ou par un matériel de manutention pour le déplacement des grosses pièces,

- en cas d'absence de plaque signalétique sur le matériel ne permettant pas son identification,

- en cas d'utilisation de fluides ne correspondant pas aux prescriptions du constructeur, d'alimentations défectueuses en courant électrique ou en eau, de modifications ou transformations apportées au matériel.

11.11 Le recours à la garantie contractuelle ne peut justifier aucun retard de paiement ; tout défaut de paiement entraîne de plein droit la cessation de la garantie.

11.12 Au cours retour du matériel ne pourra être effectué par le CLIENT sans l'accord préalable exprès et écrit du VENDEUR. Les frais de transport et de remise en stock éventuels sont en toute hypothèse à la charge du CLIENT. Tout retour de matériel sera soumis à une décote de 30%. L'avoir sera établi après retour et expertise du matériel par nos services.

12 - GARANTIE

12.1 En passant Commande, le CLIENT reconnaît que le VENDEUR a mis à sa disposition les informations nécessaires afin de lui permettre d'apprécier l'adéquation du matériel ou de sa prestation et de prendre les précautions nécessaires pour limiter le dysfonctionnement du matériel ou d'une mauvaise réalisation de la prestation de services. Le VENDEUR n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à l'exactitude ou non des informations communiquées par le CLIENT, le VENDEUR n'étant nullement tenu de vérifier la pertinence ou l'exactitude de ces informations.

12.2 Le CLIENT, en tant que professionnel averti, s'engage expressément tant pour lui-même et pour le compte de ses préposés et ayants-droits que pour ses assureurs, à renoncer, à quelque titre que ce soit, à l'exercice de tout recours pour, sans que cette énumération soit limitative, des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, tels que les pertes d'exploitation, de production, de profit, de données, de jouissance, résultant de ou liés à la livraison, au fonctionnement et à l'usage des matériels, à l'impossibilité pour le CLIENT de les utiliser, ou à toute prestation de service, quelque soit l'identité de la personne qui invoque ou qui a subi ledit dommage.

12.3 Le CLIENT s'engage à rendre opposable à ses assureurs, à ses propres clients et à leurs assureurs les limitations contractuelles de responsabilité définies aux présentes.

12.4 Le VENDEUR ne pourra voir sa responsabilité recherchée et mise en cause, en cas de force majeure retardant, entravant ou paralysant l'exécution des obligations qui lui incombent. De convention entre les parties, sont considérés comme cas de force majeure outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français : les cas de grève, lock-out, attentats, intempéries, épidémie, blocage des moyens de transport et d'approvisionnement, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, perturbations dans les télécommunications y compris le réseau commuté des opérateurs de télécommunication et tous autres cas indépendants de la volonté des parties, empêchant l'exécution normale du présent contrat.

12.5 Toute obligation du VENDEUR en vertu des présentes est une obligation de moyens, non de résultat, nonobstant toute disposition contraire.

13 - CONTESTATIONS ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes Conditions Générales de Ventes et de Services sont régies par la loi française.

Toutes les contestations émanant d'une application des présentes Conditions Générales de Ventes et de Services et qui ne peuvent pas être réglées à l'amiable seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Rennes.

N.B. : IL PEUT VOUS ETRE FOURNI SUR SIMPLE DEMANDE UN TIRAGE EN PLUS GROS CARACTERES DE CE DOCUMENT CONTRACTUEL.



Email : contact@teccontrol.fr

Tél : +33 (0) 299 056 050

Fax: +33 (0) 253 596 369

www.teccontrol.fr

